



Concours Platine BNC X Piknic Électronik 2026

Règlement de participation

1. Le concours	2
2. Qui peut participer	2
3. Comment participer	2
4. Limite de participation	3
5. Prix.....	3
6. Tirage	3
7. Chances de gagner	3
8. Conditions applicables à un participant sélectionné uniquement	3
9. Conditions applicables à un participant.....	4
10. Nos recours.....	4
11. Interprétation du règlement de participation	4



1. Le concours

La Banque Nationale du Canada est l'organisateur du concours «Platine BNC X Piknic Électronik 2026». La durée du concours est du mardi 30 juin au vendredi 31 juillet 2026.

2. Qui peut participer

Pour participer, vous devez être :

- Résident du Canada.
- Majeur dans votre lieu de résidence lors de votre participation.

Les personnes suivantes ne peuvent pas participer au concours : les employés, les représentants et les mandataires des organisateurs du concours, de leurs filiales, de leurs agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de matériel, de prix et de services liés au concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère), leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et mandataires sont domiciliés.

3. Comment participer

Pendant la durée du concours, vous pouvez participer au concours selon les modalités suivantes :

- 3.1.** Faire une demande de carte de crédit Mastercard^{MD} Platine de la Banque Nationale^{MD} (en tant que titulaire principal) via bnc.ca ou par l'entremise d'un conseiller, et activer la carte entre le 30 juin et le 31 juillet 2026.

Participation additionnelle :

Faire une transaction d'achat à partir de votre portefeuille numérique (*ewallet*) avec votre carte de crédit Mastercard Platine de la Banque Nationale.

Sous réserve de votre conformité au présent règlement, nous utiliserons les renseignements personnels fournis (nom, prénom, numéro de téléphone (y compris l'indicatif régional), adresse postale (y compris le code postal) et adresse courriel).

Sous réserve de vous conformer à ce règlement de participation, nous utiliserons vos renseignements personnels que vous nous aurez fournis (nom, prénom, numéro de téléphone (y compris l'indicatif régional), adresse postale (y compris le code postal)) et adresse courriel. Nous les inscrirons ensuite dans la base de données utilisée dans le cadre du concours afin de vous accorder une participation au concours. Vous obtiendrez ainsi une participation au concours.

3.2 Aucun achat requis

Il est possible de participer au concours sans être détenteur d'une carte de crédit Mastercard^{MD} Platine de la Banque Nationale^{MD} (en tant que titulaire principal) via bnc.ca ou par l'entremise d'un conseiller et activer la carte avant le 16 août.

Pour participer de cette façon, vous devez :

1. Nous faire parvenir une lettre originale et manuscrite d'un minimum de 50 mots expliquant pourquoi vous aimeriez gagner une (1) paire de billets VIP pour l'événement du **Piknic Électronik du dimanche 13 septembre 2026 à Montréal**, d'une valeur approximative de **100 \$**.
2. Inscrire sur votre lettre vos renseignements personnels suivants : nom, prénom, âge, adresse complète (y compris le code postal), numéro de téléphone (y compris l'indicatif régional) et adresse courriel.
3. Envoyer une seule lettre par enveloppe suffisamment timbrée au plus tard le 31 juillet 2026, l'oblitération postale en faisant foi sous peine de nullité. Votre lettre doit être envoyée à l'adresse suivante :

Banque Nationale du Canada
Concours «**PLATINE-
PIKNIC ÉLECTRONIK 2026**»
Participation sans achat
800, rue Saint-Jacques
Montréal QC H3C 1A3

À la réception de votre lettre comportant toutes les caractéristiques requises, nous inscrirons les renseignements personnels que vous nous aurez fournis (nom, prénom, numéro de téléphone (y compris l'indicatif régional), adresse postale (y compris le code postal)) et adresse courriel dans notre base de données utilisée dans le cadre du concours. Vous obtiendrez ainsi une participation au concours.

Les participations ainsi obtenues sont soumises aux mêmes conditions de participation que celles applicables aux autres participations.



4. Limite de participation

Il y a une limite d'une participation au concours par personne, pendant toute la durée du concours, peu importe la façon de participer.

Participation additionnelle:

Faire une transaction d'achat à partir de votre portefeuille numérique (*ewallet*) avec votre carte de crédit Mastercard Platine de la Banque Nationale.

5. Prix

Au total, 50 paires de billets VIP sont offertes dans le cadre du concours. Chaque prix est constitué d'une (1) paire de billets VIP pour l'événement **Piknic Électronik du dimanche 13 septembre 2026 à Montréal**, d'une valeur approximative de **100\$**.

Le prix n'est ni transférable ni monnayable et doit être accepté tel quel. Aucune compensation ni remboursement ne sera accordé pour les frais de transport, d'hébergement ou autres dépenses engagées pour profiter du prix, lesquels sont entièrement à la charge du gagnant.

6. Tirage

Le tirage se déroulera le 20 août 2026, à 12h à nos bureaux situés au 800, rue Saint-Jacques, 28^e étage, Montréal QC H3C 1A3.

Nous procéderons alors à la sélection au hasard de 50 participations admissibles. Le tirage se fera parmi l'ensemble des participations admissibles reçues et enregistrées pendant la durée du concours afin d'attribuer les 50 prix.

7. Chances de gagner

Il y a 50 chances de gagner.

8. Conditions applicables à un participant sélectionné uniquement

- 8.1** Votre participation au concours peut être sélectionnée lors du tirage. Toutefois, avant d'être déclaré gagnant, vous devrez:
 - Être joint par nous dans les 5 jours suivant le tirage.
 - Répondre correctement, sans aide et dans un délai limité, à une question d'habileté mathématique. Nous vous poserons cette question au téléphone à un moment convenu à l'avance.
 - Remplir et nous retourner, dans les 5 jours de sa réception, le formulaire de déclaration et de décharge de responsabilité que nous vous aurons envoyé.
- 8.2** En signant le formulaire de déclaration, vous accepterez:
 1. Votre prix tel qu'il est décrit dans ce règlement de participation.
 2. Que vous ne pouvez pas transférer votre prix à une autre personne, l'échanger contre de l'argent ou le remplacer par un autre prix.
 3. Qu'une fois que vous aurez reçu votre prix, l'exécution des services qui y sont liés sera l'entière et exclusive responsabilité des différents fournisseurs du prix.
 4. Que nous puissions utiliser votre nom ou prénom, votre photographie, votre image, votre déclaration relative au prix, votre lieu de résidence ou votre voix à des fins publicitaires. Vous ne serez pas payé pour cette utilisation.
 5. Que nous ne sommes pas responsables de tout dommage que vous pourriez subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation de votre prix, notamment de toute conséquence fiscale. Nos filiales, nos agences de publicité et de promotion, nos fournisseurs de matériel, de prix et de services liés au concours ainsi que leurs employés, représentants et mandataires ne peuvent non plus être tenus responsables.
- 8.3** Dans les 10 jours suivant la réception de votre formulaire de déclaration, nous communiquerons à nouveau avec vous pour vous informer de la façon dont votre prix vous sera remis.
- 8.4** Si vous ne respectez pas ces conditions, ou n'importe quelle autre condition prévue dans ce règlement, vous serez disqualifié. Si le temps le permet, nous pourrions effectuer un nouveau tirage jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant. Un prix non réclamé pourra être annulé.

9. Conditions applicables à un participant

- 9.1** Nos décisions dans le cadre du concours sont finales et sans appel.
- 9.2** Nous, nos filiales, nos agences de publicité et de promotion, nos fournisseurs de matériel, de prix et de services liés au concours ainsi que nos employés, nos représentants et nos mandataires se dégagent de toute responsabilité relativement à :
1. Votre participation ou tentative de participation au concours.
 2. Un dommage causé par le téléchargement d'une page Internet ou d'un logiciel et par la transmission d'informations visant la participation au concours.
 3. Une limitation ou un empêchement de participation au concours en raison d'un mauvais fonctionnement d'une composante informatique, d'un logiciel ou d'une ligne de communication, d'une perte ou à d'une absence de communication réseau ou d'une transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par un ordinateur ou un réseau.
- 9.3** Nous ne garantissons pas que le site Internet de ce concours soit accessible ou fonctionnel sans interruption pendant toute la durée du concours ou qu'il soit sans erreur.
- 9.4** Pendant la durée du concours, notre système informatique pourrait ne pas être en mesure d'enregistrer toutes les participations reçues. Le tirage pourra alors se faire uniquement parmi les participations enregistrées. La participation au concours pourrait également se terminer avant la date de fin prévue dans ce règlement. Dans ce cas, le tirage pourra se faire parmi les participations reçues et enregistrées jusqu'à la date de l'événement ayant mis fin à la participation au concours.
- 9.5** Les formulaires de participation, les lettres de participation sans achat et les formulaires de déclaration sont notre propriété. Ils ne vous seront pas remis.
- 9.6** Nous ne communiquerons pas avec vous dans le cadre du concours autrement que de la manière prévue dans ce règlement ou à notre initiative.
- 9.7** Nous utiliserons certains de vos renseignements personnels pour administrer le concours. En participant à ce concours, vous acceptez que vos renseignements personnels soient utilisés pour votre participation au concours ou au moment de la remise du prix.

10. Nos recours

- 10.1** Nous pouvons vérifier les formulaires de participations, les lettres de participation sans achat et les formulaires de déclaration. Nous pouvons rejeter un formulaire de participation une lettre ou un formulaire de déclaration, par exemple, s'ils sont incomplets, frauduleux ou envoyés en retard. Un formulaire de participation, une lettre ou un formulaire de déclaration rejeté ne donnera pas droit, selon le cas, à une participation ou à un prix.
- 10.2** Nous pourrions vous disqualifier ou annuler une de vos participations si vous vous inscrivez ou si vous tentez de vous inscrire en contrevenant à ce règlement ou de façon inéquitable envers les autres participants (exemple: piratage informatique, participation au-delà de la limite permise, etc.). Vous pourrez être référé aux autorités judiciaires compétentes.
- 10.3** Toute tentative visant à endommager volontairement un site Internet lié du concours ou à saboter le déroulement légitime du concours est une violation des lois civiles et criminelles. Si une tentative était menée, nous nous réservons le droit de rejeter votre participation et d'obtenir réparation en vertu de la loi.
- 10.4.** Nous nous réservons le droit, en tout temps et à notre entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le concours dans l'éventualité où il se manifestait un événement ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours . Dans tous les cas, nous ne pourrions être tenus d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que de la manière prévue à ce règlement.

11. Interprétation du règlement de participation

- 11.1** Dans ce règlement, le participant est la personne identifiée sur le formulaire de participation ou sur la lettre de participation sans achat, selon le cas. C'est à cette personne que sera remis le prix si elle est sélectionnée et déclarée gagnante.
- 11.2** Si une clause de ce règlement de participation est déclarée inexécutable par une cour compétente, cette clause sera considérée comme étant nulle, mais toutes les autres clauses qui ne sont pas touchées demeureront applicables.
- 11.3** Si les versions anglaise et française de ce règlement de participation ne sont pas identiques, la version française sera considérée comme étant la bonne version.